



PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES

MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024-

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 septembre à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire**.

Présents : Mme Isabelle SOIRAT,

Mme : Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Fabien GILLES, Jean-Marc FOURICQUET

Absents avec procuration :

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Anne STORELLI à Fabien GILLES

Absents : Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL, Benoit CHARTÉ

Secrétaire de séance : M. Fabien GILLES

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
26/08/2024	26/08/2024	13	8	3	2

ORDRE DU JOUR

44/ DIA D 65 – D 443 – 7 RUE DE LA MAIRIE

45/ CLECT TRANSFERTS DE CHARGES – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

RESTITUTION AUX COMMUNES DES AIRES MULTI-SPORTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2025

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Avant de débiter la séance, Madame La Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter une délibération de dernière minute concernant une subvention à l'association la Maison des Éphémères. Les membres du conseil municipal autorisent cette délibération supplémentaire.

DÉLIBÉRATIONS

44/ SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA MAISON DES ÉPHÉMÈRES

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que l'association La Maison des Éphémères organise une course d'orientation « Nettoyons Marolles » le samedi 12 octobre 2024.

Suite à la demande de l'association, de contribuer à l'organisation d'une collation pour les participants, Madame La Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 100.00 € afin de soutenir l'association dans sa démarche qui contribue à l'embellissement du village

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✓ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 100.00 € pour soutenir l'association,

✓ **MANDATE** Madame La Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

45/ DIA D 65 – D 443 – 7 RUE DE LA MAIRIE

Madame La Maire présente aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue par Maître Audrey-Anne BRETON-NOUEL, Notaire à MER (Loir-et-Cher) pour l'immeuble cadastré **D 65 – D 443** situé au **7, Rue de la Mairie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée **D 65 et D 443**,
- ✓ **AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

45/ CLECT TRANSFERTS DE CHARGES

RESTITUTION AUX COMMUNES DES AIRES MULTI-SPORTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2025

Rapport

- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-5,
- ✓ Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,
- ✓ Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois,
- ✓ Vu la délibération n°A_D2024_124 du Conseil Communautaire du 28 mai 2024 portant sur la restitution aux communes des aires multisports d'intérêt communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- ✓ Vu l'avis favorable de la CLETC réunie le 28 juin 2024.

Proposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **Approuve** le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées du 28 juin 2024, produit à l'occasion de la restitution aux communes des aires multisports d'intérêt communautaire,
- ✓ **Charge** Madame La Maire ou toute personne habilitée, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a célébré un baptême civil le 31 août dernier, ainsi qu'un PACS le lundi 2 septembre.
- ✓ L'étude ATD 41 (Agence Technique Départementale) a débuté son étude sur la circulation rue des Lilas.
- ✓ Madame SOIRAT informe le Conseil Municipal qu'il convient de réunir la commission communication.
- ✓ Monsieur CONTENT fait un point sur la rentrée scolaire, notre école accueille 70 enfants.
En conséquence, la commune a recruté une personne supplémentaire pour la garderie et surveillance de cour, la masse salariale 2024 en est impactée.
- ✓ Le SIVOS a décidé de mettre en place deux services à la cantine pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants.
- ✓ 11 lits superposés ont été commandés (pour environ 7 500 €) arriveront prochainement.
- ✓ Monsieur GENAY, 1^{er} Adjoint, informe les membres du conseil municipal de sa démission et qu'il enverra prochainement un courrier au Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H17

Le Secrétaire de séance

La Maire,

Fabien GILLES

Isabelle SOIRAT